

Dans l'Église aussi, ils veulent lancer l'alerte

Les récents scandales entourant des fondateurs de communautés ont mis en lumière le rôle de certains lanceurs d'alerte.



deligne

Alors que leur place reste difficile à trouver dans l'Église, la Conférence des évêques de France vient d'ouvrir une mission d'écoute nationale des victimes de dérives sectaires dans les communautés ecclésiales.

« Comment tirer une sonnette d'alarme qui n'existe pas? » Cette question lancinante, Xavier Léger, 37 ans, se l'est posée jour après jour depuis sa sortie de la Légion du Christ, en 2006. La double vie et les crimes du fondateur de cette

communauté, sur lesquels des victimes, des prêtres et des évêques avaient alerté le Vatican dès la fin des années 1950, sont désormais connus. Mais « rien n'a été fait » pour réformer un système marqué par « le manque de *discernement*, les pressions morales, l'utilisation abusive d'examens de conscience pour culpabiliser les religieux, déplore Xavier Léger, qui y a passé sept années douloureuses. *Vu la gravité des révélations, le bon sens voudrait qu'on arrête tout – le recrutement, les professions religieuses, les ordinations – le temps de procéder à une enquête approfondie... Et pourtant tout continue comme avant.* »

Déçu par la visite apostolique mandatée par Benoît XVI en 2009, invoquant sa « mission prophétique » de baptisé, le jeune homme estime, dans un témoignage à paraître mercredi 11 septembre (1), que « le seul moyen de se faire entendre de la communauté catholique, c'est de médiatiser l'affaire ».

« L'Église est très juste dans certains cas, mais parfois la réponse est inexistante ou même humiliante »

L'Église aurait-elle, aussi, ses lanceurs d'alerte? Si, dans la société, ces vigies – experts ou simples citoyens – dénoncent des dangers en matière de santé publique ou d'environnement, comme la pneumologue Irène Frachon avec le Mediator, certains chrétiens entendent pointer ce qu'on pourrait appeler des risques de « sainteté publique ». « *La politique de tolérance zéro en matière de pédophilie a assaini le climat, mais à nos yeux, les abus de pouvoir et de faiblesse sur personnes majeures sont tout aussi graves et il reste difficile de faire entendre notre voix* », martèle Laurence Poujade, ancienne présidente de l'Association Vie religieuse et familles (Avref).

Certaines associations profitent de la fenêtre ouverte par Internet pour alerter sur des déviances, ainsi le site de la Pastorale Nouvelles croyances et dérives sectaire du diocèse du Mans, dont le responsable le P. Dominique Auzenet entend alerter sur des domaines aussi variés que les « dérives sectaires » de certaines communautés nouvelles, les dangers du chamanisme chrétien, les fausses mystiques et les « fausses conceptions sur la Providence »...

D'autres travaillent de manière plus confidentielle auprès des victimes et informent discrètement les évêques, comme l'association C'est-à-dire, qui regroupe, entre autres, des psychiatres chrétiens, juristes et religieux. « *L'Église est très juste dans certains cas*, témoigne l'un de ses membres, sous le couvert de l'anonymat. *Mais parfois la réponse est inexistante ou même humiliante. Je préférerais personnellement que l'on lave le linge sale au sein de l'Église. Mais certains évêques retournent tout bonnement les arguments contre nous. L'Église manque de fidèles et la présence d'une communauté vivante dans leur diocèse fait du bien...* »

« Attention aux lanceurs d'alerte autoproclamés! »

Il faut dire que ces dossiers sont particulièrement complexes. D'une part parce que, dans un contexte marqué par la sécularisation, les lanceurs d'alerte suscitent souvent l'incompréhension des fidèles, sont accusés d'être des « ennemis de l'Église », de « salir » son image et de démoraliser les croyants... D'autre part, parce qu'il reste difficile, sur des questions aussi passionnelles, et qui impliquent des personnes parfois très fragiles psychologiquement, de faire la part des choses entre réalité et reconstruction possible.

« *Attention aux lanceurs d'alerte autoproclamés!*, avertit le P. Nicolas de Boccard, official au tribunal de Lyon. *Il peut y avoir beaucoup de subjectivité et d'aveuglement. Pour que la justice fasse son œuvre, il faut prendre du temps, obéir à des procédures qui respectent la liberté de parole de chacun...* »

Il regrette par ailleurs que le droit de l'Église ne soit pas suffisamment connu ni appliqué. « *Dans les communautés récentes, les régulations de l'autorité ne sont pas tout à fait en place. Le code et la jurisprudence de l'Église impliquent de nombreux contre-pouvoirs et garde-fous, comme la distinction du for interne et du for externe...* »

« Lorsque l'évêque venait, tout était orchestré pour qu'il ne voie que ce qu'on voulait bien lui montrer »

L'Église s'était aussi dotée d'un Service accueil et médiation (Sam), en 2001. Mais il suscite la méfiance des associations de victimes qui l'accusent d'« étouffer les affaires ». « Nous ne traitons pas des délits sexuels car le Sam ne se substitue pas à la justice civile, explique son directeur le P. Olivier Ribadeau-Dumas. Mais en cas de dysfonctionnements dans une communauté, nous avertissons l'évêque. »

Le droit prévoit en outre que les évêques visitent les communautés une fois par an. Ce qui ne suffit pas forcément... « Ils manquent de formation sur certains sujets touchant à la psychologie, aux dérives sectaires ou aux manipulations », souligne la psychologue d'une association de victimes.

Une ancienne consacrée confirme: « Lorsque l'évêque ou un journaliste effectuaient une visite dans ma communauté, nous répétions une sorte de grande chorégraphie pour savoir s'il allait rencontrer telle ou telle sœur, passer par telle ou telle salle... Tout était orchestré pour qu'il ne voie que ce qu'on voulait bien lui montrer. »

CÉLINE HOYEAU

(1) *Moi, ancien légionnaire du Christ*, Flammarion, 350 p., 21 €

<http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Dans-l-Eglise-aussi-ils-veulent-lancer-l-alerte-2013-09-10-1011645>

